

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 4 juillet 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 27/06/2023
Présents : 13
Pouvoirs : 4

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Catherine JOURNET.

Excusés : M. Gilbert NOIR, donne pouvoir à M. Jérôme MOULLET
Mme Christine LEFEVRE, donne pouvoir à M. Pascal CHESSEL
M. Jacques MARILLET, donne pouvoir à Mme Catherine JOURNET
M. Alain RAPPART, donne pouvoir M. Benoit TEPPE
M. Mathieu BAYON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Vanessa MÉRIGUET

OBJET : Règlement pour la location de mobilier à destination des associations - Tarif de location de matériel aux associations

Délibération n° 2023 07 04 04

Exposé :

La Commune dispose de matériels : tables, bancs, chapiteau, podiums, sono, utilisés pour les manifestations communales ou par des associations. Il est proposé au conseil municipal de définir les règles de mise à disposition des associations et de fixer un tarif de caution et de location pour chaque matériel.

Les conditions proposées pour la mise à disposition de matériel accordée aux associations

- La mise à disposition de tout matériel sera effectuée pour les besoins d'évènements que les associations organisent sur le territoire communal.
- Les podiums peuvent être mis à disposition uniquement des associations de la Commune.
- La sono peut être mise à disposition uniquement pour l'organisation de loto par les associations de la Commune.

Les tarifs de caution et de location proposés sont les suivants :

MATERIELS	CAUTION	TARIF
Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	30 € par table	5 € par table
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	10 € par banc	2 € par banc
Chapiteau 4m x 9m	700€ par chapiteau	Gratuit
Podium intérieur 15 modules de 1m x 2m (Réservé aux associations Maringonnes)	200€	Gratuit
Podium extérieur 12 modules de 1,5m x 1,5 m (Réservé aux associations Maringonnes)	200€	Gratuit
Sono (Réservé au loto des associations Maringonnes)	200€	Gratuit

Le conseil municipal est invité à approuver le règlement de location de mobiliers à destination des associations ci-joint fixant les conditions et les tarifs de location et de caution.

Le recouvrement des prestations sera effectué par l'intermédiaire de la régie de recettes, dès mise à jour de la régie pour y intégrer cette prestation.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
par 14 Voix « pour »
3 abstentions de Mme Audrey BERNADON, M. Benoit TEPPE + 1 pouvoir

- ✚ DECIDE de la gratuité de la mise à disposition de chapiteau, podium et sono pour les associations de la commune ;
- ✚ APPROUVE les tarifs de location des tables et bancs, ainsi que les tarifs de caution de chaque matériel comme suit :

MATERIELS	CAUTION	TARIF
Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	30 € par table	5 € par table
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	10 € par banc	2 € par banc
Chapiteau 4m x 9m	700€ par chapiteau	Gratuit
Podium intérieur 15 modules de 1m x 2m (Réservé aux associations Maringonnes)	200€	Gratuit
Podium extérieur 12 modules de 1,5m x 1,5 m (Réservé aux associations Maringonnes)	200€	Gratuit
Sono (Réservé au loto des associations Maringonnes)	200€	Gratuit

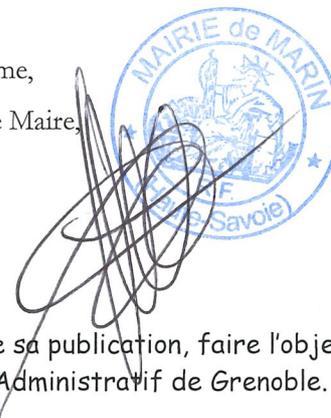
- ✚ APPROUVE le règlement de location de mobiliers à destination des associations ci-annexé.
- ✚ PRECISE que ces prestations seront recouvrées par la régie de recettes communale dès mise à jour de celle-ci.

Le/la secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : - 5 JUL. 2023

RÈGLEMENT À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

A. PRÉAMBULE

La Commune dispose de certains mobiliers. Ceux-ci peuvent être mis à disposition de toute association pour les évènements de celles-ci sur le territoire communal.

B. LISTE DES MATERIELS

Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80m	19 unités
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	40 unités
Chapiteau 4m x 9m	2 unités
Podium intérieur 15 modules de 1m x 2m (<i>Réservé aux associations Maringonnes</i>)	1 unité
Podium extérieur 12 modules de 1,5m x 1,5 m (<i>Réservé aux associations Maringonnes</i>)	1 unité
Sono (<i>Réservé au loto des associations Maringonnes</i>)	1 unité

C. PROCÉDURE

Toute association désireuse d'emprunter ce matériel doit en faire la demande en mairie via le formulaire ad-hoc dans les délais stipulés au règlement de location de salles.

D. TARIFS

Cette mise à disposition de matériels est soumise au tarif suivant.

MATERIELS	CAUTION	TARIF
Tables bois pliantes avec pieds métalliques 2,20m x 0,80 m	30 € par table	5 € par table
Bancs bois pliants avec pieds métalliques 2,20m	10 € par banc	2 € par banc
Chapiteau 4m x 9m	700€ par chapiteau	Non facturé
Podium intérieur 15 modules de 1m x 2m (<i>Réservé aux associations Maringonnes</i>)	200€	Non facturé
Podium extérieur 12 modules de 1,5m x 1,5 m (<i>Réservé aux associations Maringonnes</i>)	200€	Non facturé
Sono (<i>Réservé au loto des associations Maringonnes</i>)	200€	Non facturé

Les tarifs de location s'entendent de la veille de l'évènement au lendemain de l'évènement (ou du jour ouvré précédent au jour ouvré suivant).

Vu pour être annexée à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2023 n° 20230704 04
La secrétaire de séance,
Vanessa MERIGUET,

Le Maire,
Pascal CHESSEL,





DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL ASSOCIATIONS

DEMANDEUR: ASSOCIATION _____

CONTACT: NOM _____
 PRENOM _____
 TELEPHONE _____
 EMAIL _____

Tarifs des matériels		
Tables :	5 € par table	30 € de caution par table
Bancs :	2 € par banc	10 € de caution par banc
Chapiteau :		700 € de caution
Podium interieur :		200 € de caution
Podium exterieur :		200 € de caution
Sono :		200 € de caution

Réservé aux associations Maringonnes
Réservé aux associations Maringonnes
Réservé aux lotos des associations Maringonnes

MATERIEL DEMANDE: TABLES SI OUI, NOMBRE _____ 19 maxi
 BANCS SI OUI, NOMBRE _____ 40 maxi
 CHAPITEAU PODIUM INTERIEUR
 SONO PODIUM EXTERIEUR
 uniquement pour les lotos

Le prêt du chapiteau est conditionner à la présence de deux personnes minimum au montage ET au démontage

MONTAGE		
Personne n°1	Personne n°2	Personne n°3
NOM _____	NOM _____	NOM _____
PRENOM _____	PRENOM _____	PRENOM _____
TELEPHONE _____	TELEPHONE _____	TELEPHONE _____
DEMONTAGE		
Personne n°1	Personne n°2	Personne n°3
NOM _____	NOM _____	NOM _____
PRENOM _____	PRENOM _____	PRENOM _____
TELEPHONE _____	TELEPHONE _____	TELEPHONE _____

Details du cout		Montant de la location	Montant de la caution
Tables	Nombre _____	x 5 € = _____	x 30 € = _____
Bancs	Nombre _____	x 2 € = _____	x 10 € = _____
Chapiteau	Nombre _____		x 700 € = _____
Podium intérieur			x 200 € = _____
Podium extérieur			x 200 € = _____
Sono			x 200 € = _____
TOTAUX		_____	_____

DATE DE L'EVENEMENT : _____

LIEU DE L'EVENEMENT : _____

date: _____ SIGNATURE: _____

AVIS TECHNIQUE: Positif Négatif

Date de mise à disposition : _____ Date de retour : _____

date: _____ SIGNATURE: _____

AVIS DU MAIRE: Positif Négatif

SIGNATURE: _____

date: _____